**Charte de bonne conduite**

inspirée du guide réalisé par le diocèse d’Orléans

Charte des intervenants auprès des enfants, des jeunes, et des personnes vulnérables

Aux responsables d’aumônerie, de mouvements et de services, chefs d'établissements, chefs et cheftaines, catéchistes, animateurs, éducateurs, enseignants, prêtres, diacres, séminaristes, bénévoles qui interviennent auprès des jeunes et des enfants.

## Préambule

Tout d'abord, merci à vous qui vous investissez au service des enfants, des jeunes et des adultes en situation de vulnérabilité.

À la manière du Christ, premier éducateur, le signataire de ce guide de conduite s'engage à respecter au plus haut degré la dignité des personnes qui lui sont confiées.

Ce document permet de protéger autant le signataire que les jeunes et les enfants.

Les enfants sont les plus beaux cadeaux que Dieu nous ait confiés. En signant ce guide de conduite, chacun s'engage à le respecter pour les enfants, les jeunes et les adultes en situation de vulnérabilité, afin de faire progresser le bien-être de tous.

## Guide de bonne conduite

Le comportement responsable attendu est de :

* adopter une attitude positive et respectueuse en toutes circonstances.
* croire en chacun des jeunes et veiller à valoriser leurs talents.
* chercher avant tout à mettre en cohérence les paroles et les actes.
* traiter chacun avec respect et le reconnaître comme une personne qui a des besoins et des droits propres à son âge.
* créer un climat de confiance réciproque.
* leur faire prendre conscience de ce qui est acceptable et ne l’est pas, tant dans les relations avec les autres enfants et les adolescents que dans la fréquentation des adultes.
* se situer à une juste distance de chacun et veiller à la garder. (distance physique, psychologique, affective, spirituelle...)
* veiller à ne pas créer de situations délicates ou ambigües et/ou qui ne respectent pas le projet de l’équipe.
* permettre la parole de chacun et y prêter attention, la manière dont cela est dit, par l’enfant ou l’adolescent.
* informer son responsable de toutes situations délicates ou ambigües vécues ou constatées.
* être vigilant à la qualité des relations et des comportements entre pairs.
* connaître et faire respecter la réglementation pour les mineurs.
* participer aux formations proposées par le diocèse.

**Sur des points plus précis :**

L'adulte :

• s’engage à présenter son extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) au responsable de l’aumônerie ou à la personne en charge de la vérification. (Disponible sur <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/> )

• ne doit jamais être seul avec le jeune au moment de la toilette, des soins ou au coucher.

• ne doit pas être sous l’influence de l’alcool (ou de la drogue) ou les consommer en présence de mineurs / personnes vulnérables. Il est également interdit de leur procurer de l’alcool ou de la drogue ou de leur permettre d’en consommer.

• n'a pas à faire de cadeaux personnels quels qu'ils soient, afin d'éviter le chantage affectif.

• évite tout contact physique qui peut être mal interprété, et ce quel que soit l'âge. Le contact doit être approprié, jamais en privé et toujours de nature non sexuelle. On préfèrera la poignée de main à la bise et on évitera de prendre les enfants sur les genoux.

• ne prend pas et ne donne pas de photo ni de film sans autorisation des parents et sans le consentement des jeunes.

• ne communique pas avec un vocabulaire vulgaire répété et dégradant qui ne respecte pas la personne. Il ne communique pas par l'intermédiaire de SMS au-delà d'informations données au groupe et à des horaires raisonnables, les parents devront être mis en copie afin d’éviter toute ambiguïté. Le secret ou le silence ne peuvent être imposés à l'enfant : ce dernier doit pouvoir exprimer son malaise à l'égard d'une relation ou d'une situation qui le gêne.

• ne se trouve jamais seul à seul avec un enfant ou un jeune dans un espace clos, sans visibilité, (tel que voiture, tente, chambre...). Lors de séjour avec nuitées, dans la mesure du possible, les éducateurs ne dorment pas dans le même espace que les enfants. Les jeunes ne dorment jamais dans l'appartement privé d'un éducateur.

Le sacrement de la réconciliation, célébré avec des mineurs et d’autres personnes vulnérables, sera offert dans un endroit ouvert permettant au confesseur et au pénitent d’être visibles ou dans un confessionnal offrant une séparation physique entre ceux-ci.

Tout intervenant auprès des enfants et des jeunes s'engage à travailler en équipe pour développer et accepter un regard critique sur sa pratique personnelle comme sur celle des autres. En cas de problème, il sait en référer à son responsable, en parler en équipe afin d'éviter malaises, dérapages et rumeurs. Il s'engage aussi à vivre ce service en confiance et en vérité. L'équipe est vigilante, notamment à tout comportement inadapté exclusif et / ou récurrent de la part d'un intervenant.

Tout signataire s'engage à suivre la formation à la posture de l’adulte accompagnateur proposée par le diocèse. Il est vivement conseillé de suivre également celle sur l'éducation affective, relationnelle et sexuelle.

 « *Accompagner, les enfants et les jeunes, participe à la construction d'un vivre-ensemble harmonieux et requiert un sens juste de la dignité humaine de l'enfant, de l'adolescent et du jeune, et une compréhension exacte de la responsabilité*. » dans Lutter contre la pédophilie, CEF, 2017, p. 64.

« *Ce que vous avez fait au plus petit des miens, c'est à moi que vous l'avez fait*. » (Mt 25, 40)

## Engagement

Je déclare avoir pris connaissance de la charte, en avoir parlé en équipe et m'engage à la respecter.
Nom de l'intéressé(e)……………………………….. Prénom ……………………………………………….

Signature …………………………………………………. Le ………………… à ………………………………..

En cosignant cette charte, je m'engage également à la respecter et à la travailler en équipe.

Nom du responsable ……………………………….. Prénom ……………………………………………….

Signature …………………………………………………. Le ………………… à ………………………………..